



## Problème retard constructeur

Par **Sole**, le 11/06/2012 à 18:57

Bonjour,

nous faisons actuellement construire une maison dans laquelle les retards s'accumulent faute d'anticipation du conducteur de travaux (CDT).

Nous avons signé l'ouverture de chantier le 5 Septembre 2011 et il y a un mois le CDT m'a annoncé une livraison pour fin Juin. Nous avons donc donné notre préavis pour notre logement actuel. Vendredi dernier le CDT m'annonce une livraison pour fin Juillet. Avons-nous un recours possible sachant qu'il ne reste même pas 3 semaines de travaux? Je sais qu'ils sont dans leur droit mais notre patience a atteint ses limites sachant que mis bout à bout il y a eu 4 mois et demi d'inactivité sur notre chantier.

Cordialement.

Par **cocotte1003**, le 11/06/2012 à 19:27

Bonjour, à part s'il y a de prévu une indemnité de retard dans votre contrat de vente, vous ne pouvez qu'attendre, cordialement

Par **alterego**, le 11/06/2012 à 21:07

Bonjour

Vous exposez un problème en omettant de porter à notre connaissance le marché (clauses

du contrat).

Quels motifs quant au non respect des délais d'exécution et de ou des interruptions d'activité ?

Cordialement

[citation]***Ces informations ne sauraient remplacer la consultation de votre Conseil habituel ou de tout autre professionnel du droit.***[/citation]